

UN LIBRARY

DEC 13 1976



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/31/401
10 décembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente et unième session
Point 96 de l'ordre du jour

COORDINATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE ENTRE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES ET LES INSTITUTIONS SPECIALISEES AINSI QUE
L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. E. Brian NASON (Irlande)

I. INTRODUCTION

1. A sa quatrième séance plénière, le 4 septembre 1976, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa trente et unième session, la question intitulée "Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique : rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires" et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné cette question à ses 8ème, 14ème, 15ème, 17ème, 20ème, 21ème, 24ème, 25ème, 30ème et 38ème séances, entre le 14 octobre et le 30 novembre 1976.

3. Pour l'examen de cette question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Questions relatives aux tendances générales des budgets des organismes des Nations Unies et observations sur le budget des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/31/233 et Add.1);

b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Questions de coordination touchant les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (A/31/227);

c) Rapport du Secrétaire général sur les organismes et organes institués aux fins de contrôle, d'enquête et de coordination en matière administrative et budgétaire (A/31/75 et Corr.1 et 2);

d) Rapport du Secrétaire général sur le maintien du Corps commun d'inspection et projet de mandat révisé (A/31/75/Add.1 et Corr.1);

e) Rapport du Secrétaire général contenant une brève description concrète des activités des organes intergouvernementaux qui se sont occupés récemment de questions relatives au contrôle, à l'enquête et à la coordination en matière administrative et budgétaire (A/31/75/Add.2).

4. Les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/227 et A/31/233 et Add.1) ont été présentés oralement par le Président de ce comité à la Cinquième Commission lors de sa 8ème séance, le 14 octobre.

5. Le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, lors d'un exposé oral devant la Commission à sa vingt-quatrième séance, le 25 novembre, a répondu aux observations faites au cours du débat et a traité de la question de l'extension des attributions du Service de gestion administrative.

6. Le Secrétaire général adjoint aux affaires interorganisations et à la coordination a pris la parole devant la Commission à sa dix-septième session, le 27 octobre.

7. Au cours de l'examen de cette question et sur l'invitation du Président de la Commission, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation mondiale de la santé et par l'Observateur de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies.

8. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement a répondu par un exposé oral à la 20ème séance, le 1er novembre, à des questions soulevées par diverses délégations.

9. A la vingt-quatrième séance, alors que la Commission examinait la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative au titre du point 92 de l'ordre du jour, la Commission, sur la suggestion du Président, a décidé de subdiviser l'examen de cette question en deux parties, la première partie ayant trait aux rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/227 et A/31/223 et Add.1) et la deuxième aux autres rapports sur cette question, et notamment aux deux rapports suivants qui, à l'origine, entraient dans le cadre du point 92 de l'ordre du jour :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative (A/C.5/31/6);
- b) Rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/31/8/Add.5).

II. MESURES PRISES PAR LA COMMISSION

A. Projets de résolution A/C.5/31/L.6, A/C.5/31/L.12 et A/C.5/31/L.13

10. A la 29ème séance, le 15 novembre, le représentant de Cuba a présenté le projet de résolution suivant (A/C.5/31/L.6) :

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par la persistance des fluctuations monétaires dans les pays développés où les organisations du système des Nations Unies effectuent leurs dépenses,

Tenant compte de ce que les fluctuations des taux de change des monnaies des pays développés où se trouvent les sièges des organisations du système des Nations Unies entraînent des pertes considérables pour le budget de ces organisations, pertes que supportent actuellement tous les Etats membres desdites organisations,

Considérant les avantages économiques que ces pays développés retirent du fait que les organisations du système des Nations Unies y ont leurs sièges,

1. Prie les pays développés où se trouvent les sièges des organisations du système des Nations Unies d'instituer des taux de change fixes, à partir du 1er janvier 1978, pour les opérations de change de ces organisations, conformément aux taux de change pratiqués sur le marché à cette date, taux de change fixes pour lesquels lesdites organisations pourront opter en faisant leurs opérations de change;

2. Prie également lesdits pays développés de communiquer leur décision à ce sujet au Secrétaire général dans les meilleurs délais, afin que ce dernier puisse en informer l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session.

11. Après délibération, à la 30ème séance, le 16 novembre, la Commission a rejeté le projet de résolution A/C.5/31/L.6 par 38 voix contre 17, avec 41 abstentions.

12. Le représentant des Pays-Bas a alors présenté le projet de résolution suivant (A/C.5/31/L.12) au nom du Canada, du Japon et des Pays-Bas :

L'Assemblée générale,

Ayant examiné en les appréciant les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs à la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux questions de coordination touchant les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

/...

1. Souscrit aux observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans ces rapports;
2. Renvoie aux organisations intéressées les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans les documents A/31/233 et A/31/227 et appelle expressément l'attention du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur ce dernier rapport;
3. Renvoie le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires publié sous la cote A/31/227 au Comité du programme et de la coordination compte tenu de la décision prise par ce comité d'examiner en détail les programmes relatifs à l'environnement à sa dix-septième session, en 1977;
4. Prie le Secrétaire général de renvoyer aux chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, les questions soulevées par les rapports susmentionnés et les débats y relatifs de la Cinquième Commission qui appellent leur attention et les mesures nécessaires, en particulier la question du roulement des fonctionnaires;
5. Transmet ces rapports au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, aux membres du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes et au Corps commun d'inspection, pour information;
6. Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de continuer sa pratique actuelle consistant à compléter les rapports annuels sur la coordination administrative et budgétaire par des rapports sur des problèmes précis, compte tenu des suggestions formulées à cet égard au cours des débats de la Cinquième Commission.

Le représentant du Nicaragua s'est par la suite joint aux auteurs du projet de résolution A/C.5/31/L.12.

13. Le représentant des Philippines a proposé oralement d'ajouter au préambule du projet de résolution A/C.5/31/L.12 un second alinéa libellé comme suit :

"Préoccupée par la nécessité croissante d'une coordination administrative et budgétaire efficace dans le cadre du système des Nations Unies,".

14. Le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a proposé oralement de remplacer les mots "sa pratique actuelle consistant à compléter" qui figurent au paragraphe 6 du dispositif du projet de résolution (A/C.5/31/L.12) par les mots "de compléter, selon les besoins,".

15. Les auteurs du projet de résolution A/C.5/31/L.12 ont accepté l'amendement oral proposé par le représentant des Philippines ainsi que la proposition du Président du Comité consultatif.

/...

16. Le projet de résolution A/C.5/31/L.12, ainsi modifié, a été adopté par voie de consensus (voir par. 22 ci-après, projet de résolution A).
17. En outre, à la 30ème séance, le représentant du Canada a présenté au nom de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Autriche, du Canada et des Philippines, le projet résolution A/C.5/31/L.13 concernant la coordination administrative des activités de traitement électronique des données et des systèmes d'information des organismes des Nations Unies. Le Nicaragua s'est par la suite joint aux auteurs de ce projet.
18. Le projet de résolution A/C.5/31/L.13 a été adopté par voie de consensus (voir par. 22 ci-après, projet de résolution B).

B. Projet de résolution A/C.5/31/L.21/Rev.1

19. A la 38ème séance, le 29 novembre, le représentant de l'Inde a présenté le projet de résolution A/C.5/31/L.21/Rev.1 au nom de l'Inde, du Japon, de la Jordanie, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de Sri Lanka, de la Turquie et de l'Uruguay.
20. Le projet de résolution A/C.5/31/L.21/Rev.1, concernant le renforcement du rôle et des fonctions du Service de gestion administrative a été adopté par voie de consensus (voir par. 22 ci-après, projet de résolution C).
21. Les observations présentées par les délégations au cours des débats sur la question ainsi que les diverses déclarations faites à ce sujet, sont consignées dans les comptes rendus analytiques des séances de la Commission (A/C.5/31/SR.8, 14, 15, 17, 20, 21, 24, 25, 30 et 38).

III. RECOMMANDATIONS DE LA CINQUIÈME COMMISSION

22. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolutions suivants :

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

A

L'Assemblée générale,

Ayant examiné en les appréciant les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatifs à la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique 1/ et aux questions de coordination touchant les activités du Programme des Nations Unies pour l'environnement 2/,

Préoccupée par la nécessité croissante d'une coordination administrative et budgétaire efficace dans le cadre du système des Nations Unies,

1. Souscrit aux observations et commentaires du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans les rapports susmentionnés;

2. Renvoie aux organisations intéressées les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant dans ses rapports et appelle expressément l'attention du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur le rapport concernant les questions de coordination 1/;

3. Renvoie le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la coordination administrative et budgétaire au Comité du programme et de la coordination compte tenu de la décision prise par ce comité d'examiner en détail les programmes relatifs à l'environnement à sa dix-septième session, en 1977;

4. Prie le Secrétaire général de renvoyer aux chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination, les questions soulevées par les rapports susmentionnés

1/ A/31/233/Add.1.

2/ A/31/227.

et les débats y relatifs de la Cinquième Commission qui appellent leur attention et les mesures nécessaires, en particulier la question du roulement des fonctionnaires;

5. Transmet ces rapports au Comité des commissaires aux comptes, aux membres du Groupe de vérificateurs extérieurs des comptes et au Corps commun d'inspection, pour information;

6. Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de continuer sa pratique actuelle consistant à compléter les rapports annuels sur la coordination administrative et budgétaire par des rapports sur des problèmes précis, compte tenu des suggestions formulées à cet égard au cours des débats de la Cinquième Commission.

B

L'Assemblée générale,

Considérant la multiplication rapide des applications des techniques de traitement électronique des données aux systèmes d'information et aux banques de données dans l'ensemble du système des Nations Unies, leur valeur potentielle pour accélérer l'exécution et la coordination d'importants programmes, en particulier dans le domaine du développement économique et social, et l'importance que revêt l'utilisation efficace des ressources disponibles,

Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de conseiller des principes d'action et de formuler des recommandations en ce qui concerne la coordination administrative des activités de traitement électronique des données et des systèmes d'information des organismes des Nations Unies; en s'acquittant de cette tâche, le Comité consultatif devrait identifier les principales questions qui permettront de mieux tirer parti de la multiplication des applications du traitement électronique des données et des systèmes d'information et faire porter son attention sur elles et devrait également examiner les méthodes et les critères à appliquer pour :

- a) Evaluer l'utilité des systèmes d'information existants et proposés;
- b) Coordonner et harmoniser les systèmes d'information existants et prévus;
- c) Estimer le coût de l'établissement et de l'exploitation des systèmes;
- d) Examiner toutes les autres questions de coordination administrative, y compris les principes à appliquer en matière d'acquisition et d'utilisation de matériel informatique, qui, de l'avis du Comité consultatif ou du Comité administratif de coordination, demandent à être étudiées par les Etats Membres;

Prie le Comité administratif de coordination de contribuer à cette tâche en fournissant, selon que de besoin, les services et l'assistance du Bureau interorganisations pour les systèmes informatiques et activités connexes.

/...

C

L'Assemblée générale,

Prenant acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général 3/ sur la suite donnée aux recommandations du Service de gestion administrative et du rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 4/,

Convaincue qu'un programme efficace et suivi d'amélioration de la gestion est essentiel pour le fonctionnement rationnel et économique de l'Organisation, et qu'il faut pour cela un mécanisme central interne compétent, doté du mandat nécessaire et bénéficiant de l'appui maximum du Secrétaire général,

Notant l'opinion du Secrétaire général selon laquelle, bien qu'un "résultat assez satisfaisant" 5/ ait été obtenu dans l'application des recommandations formulées dans le passé par le Service de gestion administrative, d'autres mesures doivent être prises dans tout le Secrétariat pour obtenir de meilleurs résultats des efforts visant à améliorer la gestion,

Notant également la déclaration faite à ce sujet à la Cinquième Commission par le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, qui figure dans le compte rendu de séance pertinent 6/, en particulier le paragraphe 17 de ce document,

Approuvant les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes 12 à 19 de son rapport, en particulier au paragraphe 14,

1. Prie le Secrétaire général :

a) De donner effet sans tarder aux mesures indiquées au paragraphe 67 de son rapport 7/;

b) De renforcer le rôle et les fonctions actuels du Service de gestion administrative :

i) En autorisant le Service à définir les problèmes qui se posent en matière de gestion ou les domaines dans lesquels celle-ci doit être améliorée, à les examiner et à présenter des rapports à leur sujet, contenant des recommandations précises quant aux mesures à prendre;

ii) En examinant ces rapports et recommandations lorsqu'il les recevra et en prenant les mesures voulues pour que les services et départements intéressés appliquent promptement et effectivement les recommandations qu'il aura approuvées;

3/ A/C.5/31/6.

4/ A/31/8/Add.5.

5/ A/C.5/31/6, par. 64.

6/ A/C.5/31/SR.24.

7/ A/C.5/31/6.

/...

- iii) En donnant au Service le pouvoir de suivre l'application des recommandations qu'il aura approuvées et, le cas échéant, d'apporter son concours à cette fin;
- iv) En demandant aux services ou départements intéressés de lui faire rapport tous les six mois sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations approuvées, ainsi que sur tous les problèmes et difficultés rencontrés à cette occasion;
- c) D'informer tout le personnel du Secrétariat du rôle et des fonctions révisés du Service de gestion administrative, ainsi que de l'appui sans réserve qu'il lui accorde, et de demander au personnel d'apporter au Service toute sa coopération et toute son aide;
- d) De prêter une attention particulière à la question des effectifs du Service de gestion administrative, pour qu'il dispose en permanence d'un personnel possédant les plus hautes compétences techniques;
- e) De présenter chaque année au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires un rapport succinct sur les projets d'amélioration de la gestion et sur les divers autres services consultatifs fournis par le Service de gestion administrative au cours des douze mois écoulés; ces rapports devraient inclure également :
 - i) Une liste complète des rapports et recommandations présentés en cours d'année par le Service, avec mention des recommandations ou parties de recommandations qui n'ont pas été approuvées par le Secrétaire général;
 - ii) Un résumé des rapports sur l'état de l'application des recommandations présentés au cours de l'année écoulée conformément à l'alinéa d) du paragraphe 2 de la présente résolution, ainsi qu'une évaluation par le Secrétaire général des avantages obtenus à cette date, ou escomptés pour l'avenir, du fait de l'application des recommandations approuvées faisant l'objet desdits rapports;
- f) De veiller à ce que le projet de budget-programme, à compter de l'exercice biennal 1978-1979, fasse apparaître tous les avantages obtenus grâce aux efforts d'amélioration de la gestion mentionnés à l'alinéa iii) du paragraphe e) ci-dessus;
- g) De faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session sur les résultats obtenus grâce à l'application des mesures mentionnées au paragraphe 67 de son rapport et des procédures énoncées dans la présente résolution.

2. Prie le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :

- a) D'appeler l'attention de l'Assemblée générale sur toute situation ou problème requérant son attention qui pourrait découler des rapports annuels mentionnés à l'alinéa e) du paragraphe 1 ci-dessus;
- b) De présenter ses vues et recommandations sur le rapport du Secrétaire général visé à l'alinéa g) du paragraphe 1 ci-dessus;

3. Décide d'examiner à sa trente-troisième session la question du contrôle de l'administration et de la gestion à l'Organisation des Nations Unies, en se fondant sur le rapport mentionné à l'alinéa g) du paragraphe 1 ci-dessus du Secrétaire général et sur les vues et recommandations présentées à ce sujet par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
